

Josu FERNANDEZ OLABARRIETA

Jean-Marie de la MENNAIS , guetteur d'avenir

Traduit de l'espagnol par André Berthelot et Frère Yvon Deniaud.

La Mennais Editions, Rome ; Editions Don Bosco, Paris, 2012, 254 p.

Le 6 décembre 2010 a marqué le cent cinquantième de la disparition de Jean-Marie de la MENNAIS, fondateur de la Congrégation des Frères de Ploërmel. A cette occasion, l'ancien assistant général de celle-ci, actuellement directeur des Etudes Mennaisiennes, vient de publier un ouvrage doublement original : d'abord, par le recours à un vieux procédé d'écriture qui, emprunté à la Genèse, présente son objet selon la séquence des 7 jours de la semaine : ensuite, en racontant la vie de son personnage telle que celui-ci l'aurait perçue et vécue. Mais, si cette entrée s'avère parfois un peu irritante et artificielle, elle ne nuit pas à la validité historique du récit.

Ainsi saisit-on, comme au fil des jours, les péripéties et la passion d'un jeune prêtre d'envergure, sollicité par mille tâches, de plus en plus inquiet de l'évolution de son frère Félicité et, quant à lui, viscéralement attaché à l'Eglise et au Pape. Mais ce que nous voulons surtout souligner ici, c'est l'entreprise pédagogique vers laquelle l'entraîne sa volonté de « sauver les enfants par l'éducation ». C'est elle, en effet, qui l'inscrit dans cette vaste série d'initiatives du début d'un XIXème siècle marqué par l'émergence d'une série de Congrégations de Frères Enseignants qui, à l'incitation des Frères des Ecoles Chrétiennes tout en s'en différenciant, entendent promouvoir l'éducation populaire, mais surtout dans les zones rurales¹.

C'est précisément cette effervescence fondatrice que l'on retrouve dans ces pages, spécialement la persévérance obstinée de J.M. de la Mennais qui, à travers et au-delà de son combat contre l'Ecole et la Société pour l'enseignement élémentaire comme de divers échecs, est amené à se recentrer sur la mise en place « des Frères de

¹ P. Zind, *Les nouvelles congrégations de Frères Enseignants en France, de 1800 à 1830*, 69 Saint Genis Laval, 1969.

l'instruction chrétienne », qu'il installe à Ploërmel en collaboration avec le célèbre curé d'Auray, le Père Gabriel Deshayes², et dont il va bientôt assurer la diffusion, en les envoyant aux Antilles, puis en bien d'autres lieux où leurs établissements demeurent aujourd'hui vivants³.

C'est le mérite de ce livre que de reconstituer la dynamique innovatrice de la pédagogie chrétienne, portée par les charismes successifs que la Providence ne cesse de renouveler.

Guy Avanzini

Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française

Éditions Don Bosco, 2010, 854 p.

C'est à l'initiative de René Cailleau, alors professeur d'histoire de l'éducation à l'Université Catholique de l'Ouest, que fut organisé en septembre 1995 à Angers un colloque sur la pédagogie chrétienne. L'objet en était à réagir au désintérêt dont celle-ci semblait atteinte à la suite des événements de 1968, qui avaient contribué à altérer la confiance dont l'École et l'éducation étaient traditionnellement investies, les établissements catholiques étant eux-mêmes suspectés d'élitisme. Le succès de ce Colloque, qui réunit plusieurs centaines de participants et entendit 50 conférences et communications⁴, montra aisément que, en dépit des apparences et des modes, la pédagogie chrétienne gardait toute sa pertinence mais, en réalité, souffrait d'être mal connue et desservie par des représentations superficielles, erronées ou naïves.

Ce constat convainquit René Cailleau de poursuivre par une entreprise de plus grande envergure le combat qu'il avait ainsi courageusement engagé. D'où l'idée, à

² L. Perouas, *Gabriel Deshayes. Un grand pionnier de la Restauration catholique dans l'Ouest de la France (1767-1841)*. – Paris : Éd. Don Bosco, 2003, 174 p.

³ G. Avanzini, R. Cailleau, A. M. Audic, F. P. Penisson, *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris : Ed. Don Bosco, 2010.

⁴ *Pédagogie chrétienne, pédagogues chrétiens*, Paris : Ed. Don Bosco, 1996, 554 p.

laquelle il voulut donner corps, d'un Dictionnaire, qui recenserait systématiquement les méthodes éducatives et les doctrines pédagogiques, d'ordre personnel ou institutionnel, dont le christianisme fut et demeure le creuset tout au long de son histoire. La Commission scientifique qu'il constitue à cette fin – avec Frère Pierre Penisson, Anne Marie Audic et Guy Avanzini – y a travaillé pendant six ans, pour parvenir à la première édition, en 2000.

Les diffusions et le rapide épuisement de celle-ci appelèrent à en prévoir une deuxième, parue en 2010, qui comporta 150 notes de plus que l'édition originale⁵. Soutenue et parrainée d'emblée par le LAREF de l'Université Catholique de l'Ouest, et désormais par l'Association Internationale de Recherche sur la Pédagogie Chrétienne (AIRPC), conduite par une équipe de chercheurs issus des diverses Églises Chrétiennes, étayée par un vaste réseau international de collaborateurs, d'institutions et de congrégations, prolongée aujourd'hui par des colloques et des séminaires, l'entreprise du « Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française » s'est placée sous le haut patronage du Cardinal Poupard et a bénéficié des plus précieux concours. Elle a été présentée en juin 2010 au Pape Benoît XVI, comme le premier l'avait été en 2001 au Bienheureux Jean-Paul II.

Il ne s'agit pas d'un livre d'ordre hagiographique, mais bien d'un ouvrage scientifique, qui entend mettre objectivement en relief l'œuvre éducation, considérable et permanente, des chrétiens. Il en ressort une extraordinaire diversité, signe d'une volonté d'adaptation aux besoins les plus variés, auxquels s'efforcent de satisfaire les charismes des fondateurs et de ceux qui continuent leur œuvre; mais, plus profondément, il vérifie l'unité d'inspiration liée à la résolution active de promouvoir chaque personne dans sa vocation d'enfant de Dieu et de lui révéler, pour son salut, ce message de l'Évangile, que chacun a le droit fondamental de recevoir.

Enfin, ce n'est nullement un document qui rassemblerait des témoignages d'autrefois, comme si cette histoire était close, achevée ou désuète. Le dictionnaire n'est pas un musée, qui garderait les souvenirs d'un passé révolu ; il entend au contraire mettre en évidence une actualité toujours jaillissante et créative ; il se veut incitatif, voué à nourrir l'inventivité éducative. Proposant une synthèse de la pédagogie chrétienne, il souhaite en renforcer la vitalité.

Guy Avanzini.

Pédagogie chrétienne et Enseignement Catholique

Deux ouvrages viennent de paraître à un an d'intervalle, qui situent la problématique actuelle de la pédagogie chrétienne en France. L'un est dû à un prélat, Monseigneur Dominique Rey, Evêque de Fréjus et Toulon, l'autre à un laïc, Francis Moog, directeur de l'Institut Supérieur de Pédagogie Catéchétique de l'Université Catholique de Paris.

Une même thématique les rapproche et les différencie de la plupart des publications précédentes, marquées par le 50^{ème} anniversaire de la loi Debré, donc d'ordre plutôt historique et institutionnel et centrées sur la situation contractuelle qu'elle avait instaurée. Chacun à sa manière, ces deux travaux, au contraire, portent, plus radicalement, sur le fond : à quoi sert l'Enseignement Catholique ? En quoi est-il spécifique ? En quel sens assure-t-il une fonction d'Évangélisation ? Leur registre est théologique, philosophique et sociologique. En définitive, ils traitent d'une même question : à quelles conditions un Enseignement Catholique met-il en œuvre une pédagogie chrétienne ?

⁵ Ed. Don Bosco, 2001, 745 p.

Philippe Rocher

Le goût de l'excellence : quatre siècles d'éducation jésuite en France

Préface de Guy Avanzini

Ed. Beauchesne, 2011, 438 p.

Cet ouvrage retrace la naissance puis l'évolution de la Compagnie de Jésus en France, du XVI^{ème} siècle au XXI^{ème} siècle. L'auteur y présente aussi le projet éducatif appliqué dans les collèges qu'Ignace de Loyola et ses successeurs créèrent. En outre, il souligne la fidélité au projet initial des fondateurs et, à travers les siècles, son adaptation aux besoins de la société.

La première partie de l'étude s'étend du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle. C'est à Paris que, à la Renaissance, Ignace de Loyola fonda la Compagnie de Jésus. Avec ses Compagnons, il se mit, sous l'autorité du Pape, au service de l'Eglise universelle. Selon les directives du Concile de Trente, suite à la Réforme, les fidèles devaient être instruits de leur religion. Alors, la Contre-Réforme s'appuya sur les Jésuites pour assurer la prédication et l'enseignement religieux. Le besoin de scolarisation étant général en France, on les sollicita encore pour l'ouverture de collèges. Malgré de fortes oppositions, notamment celles de l'Université de Paris, les jésuites purent ouvrir plusieurs collèges grâce au soutien de mécènes. Suite à divers événements politiques et à plusieurs arrêts parlementaires, ils furent expulsés. Après un exil d'une dizaine d'années, Henri IV les rappela en 1603.

Les débats entre jésuites enseignants, les échanges sur leurs expériences pédagogiques et leurs propositions aboutirent à l'élaboration de la Ration studiorum. Cette charte pédagogique établit une méthode commune, applicable à tous les collèges jésuites, depuis les petites classes de « grammaire » jusqu'aux classes supérieures où étaient enseignées la philosophie et la théologie scolastique. La pédagogie jésuite visait la formation d'une élite, celle de l'humaniste dévot, inséré dans la société : « Dessein scolaire, mais aussi véritable projet pour refaire la société chrétienne hors de la corruption de l'hérésie (62) ».

Au début du XVII^{ème} siècle, l'éducation jésuite, qui avait le goût de l'excellence, progressait. Afin de répondre aux besoins de l'Etat dans la formation professionnelle, les collèges s'ouvrirent à un enseignement plus scientifique. Cependant, ils s'adaptèrent lentement à ces exigences, en introduisant les sciences et les mathématiques dans leurs programmes. A l'aube du XVIII^{ème} siècle, la scolarisation régressa, les effectifs des collèges diminuèrent : on reprochait aux Jésuites leur enseignement trop littéraire. Il s'ensuivit que le siècle des Lumières contesta l'éducation jésuite et, par un édit de Louis XV, la Compagnie fut supprimée en France en 1764 et elle le fut, par le Pape, dans le monde entier, en 1773.

Quant à la seconde partie du livre, elle s'ouvre sur le rétablissement universel de la Compagnie par le Pape en 1814. A la Restauration, les Jésuites réorganisèrent leur apostolat en France, où l'aristocratie souhaitait bénéficier de leur enseignement. Mais suite à de violentes contestations, ils eurent l'interdiction d'enseigner en France. Au lendemain de la Révolution de 1848 et, grâce à la loi Falloux (1850), ils purent ouvrir de nombreux collèges où ils appliquèrent avec plus ou moins de souplesse la Ration studiorum. Les critiques formulées contre leur pédagogie reprirent sous le Second Empire, la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur fut votée (1875) et plusieurs Jésuites devinrent professeurs à l'Institut Catholique de Paris. De plus, un nouveau champ d'apostolat s'ouvrit, à la naissance de l'ACJF (1886). Cependant, la trêve anticléricale fut brève, car les décrets de Jules Ferry, puis les lois Combes empêchèrent de nouveau les Jésuites d'enseigner en France. A la mobilisation générale de 1914, des Jésuites s'engagèrent dans l'armée et, à la fin des hostilités, ce fut leur retour non officiel dans l'enseignement. Tout en s'intéressant aux méthodes actives de l'Ecole nouvelle, ils visèrent la formation humaniste et chrétienne de leurs élèves. Leur apostolat s'étendit aussi à l'éducation extrascolaire des jeunes et des adultes. L'ACJF se spécialisant selon les différents milieux sociaux, les Jésuites contribuèrent à la formation d'une élite dans chaque groupe.

La guerre de 1939 ayant entraîné une pénurie d'enseignants, la loi du 3 septembre 1940 autorisa officiellement l'enseignement congréganiste. Suite à de vifs débats sur l'École, la loi Debré accepta en 1959 le système des contrats d'association entre les écoles privées et l'Education nationale. Après le Concile Vatican II, la Compagnie fixa les orientations de son apostolat selon « trois axes : adaptation de la catéchèse, ouverture aux dimensions sociales et politiques, et pédagogie renouvelée (283) ». En 1967, fut créé un Secrétariat pour l'éducation jésuite, afin notamment, d'unifier l'apostolat de l'éducation. La crise des vocations, le manque d'éducateurs amenèrent les Jésuites à créer des associations d'éducateurs religieux et de laïcs, responsables d'établissements scolaires où était encouragée l'innovation pédagogique. A partir de 1970, des laïcs reprurent quelques collèges jésuites en y appliquant une pédagogie ignatienne.

En 2001, la reconnaissance légale fut accordée, par le gouvernement, à la province française des Jésuites. La collaboration des laïcs et des religieuses de congrégation d'inspiration ignatienne se poursuivit avec celle des Jésuites, en travaillant à la formation de chrétiens ouverts au monde contemporain.

Ce livre répond au souhait de l'auteur de « bâtir une première synthèse de l'histoire de l'éducation jésuite en France depuis quatre siècles (15) ». Cette histoire est enracinée dans le contexte de ce pays et subit les contrecoups des événements qui s'y passent. Elle accorde une large place à l'évolution de la pédagogie jésuite s'appuyant sur la *Ration studiorum* vers l'épanouissement de l'effort éducatif de la famille ignatienne.

Marie-Thérèse Weber
(Fribourg)

L.Munoz et G. Lecocq (sous la direction de)

Des patronages aux associations : la fédération sportive et culturelle de France face aux mutations socio-culturelles.

Paris : L'harmattan, 2009, 364 p.

L'objet de ce colloque était à la fois homogène et complexe car le phénomène qu'il étudie est, lui-même, simultanément cohérent et divers. Il s'agit en effet, de la manière dont, depuis la fin du XIXème siècle et parallèlement à l'essor de la scolarisation, on vit émerger en milieu chrétien des activités aussi bien sportives que socio-culturelles, de loisirs ou d'éducation populaire, qui cherchèrent à se fédérer mais, vu leur extrême variété, trouvèrent difficilement les structures institutionnelles adéquates. Ainsi, si certaines initiatives étaient extra-péri ou post-scolaires, d'autres, en particulier le sport, étaient aussi intra-scolaires. D'où une véritable « mosaïque », comme l'écrit justement Laurence Munoz dans l'introduction (p. 17- notice 2), que, en 1897, la F.S.C.F. (1) s'efforça de rassembler.

L'enjeu, double, était en effet d'importance : d'ordre pastoral, d'abord, en une période marquée par la violente offensive antireligieuse que l'on sait et qui menaçait la jeunesse française; d'ordre théologique, plus profondément, en ce sens que, l'être humain étant à la fois âme et corps, sur le modèle du Christ incarné, une éducation qui se veut plénière ne saurait négliger la culture physique. Mais, toujours soucieuse de réflexion sur le sens de son action, la F.S.C.F., entend promouvoir la recherche et c'est pourquoi, à l'occasion de son 110ème anniversaire, elle a organisé à Cergy-Pontoise les journées d'avril 2008.

La composition même de ce beau volume des *Actes* réfracte cette richesse de perspectives. Une première partie s'ouvre par une étude d'ordre pastoral du professeur Cholvy, sur « les espaces perdus » des banlieues, au milieu desquels il faut faire retentir le message de l'Évangile, d'où l'essor des « patronages », auxquels Michel Lagrée, à qui il fut rendu un émouvant hommage, a consacré d'importants travaux; puis le professeur Avanzini a montré comment, plutôt qu'un « sport chrétien », il

y a une « pratique chrétienne » du sport, dont l'actualité vérifie qu'elle est à promouvoir ! Enfin, le professeur Callède s'est interrogé sur la contribution des témoignages de la mémoire des militants associatifs à la construction de l'histoire et de la sociologie.

La deuxième partie rassemble précisément une série de témoignages de dirigeants d'associations et de responsables de clubs, qui met remarquablement en évidence l'inventivité, le zèle, le souci éducatif des uns et des autres, à travers des initiatives qui articulent volonté apostolique, pratiques sportives, éducation populaire. Au total la vitalité créative d'une fédération récusant les spécialisations, le déploiement des initiatives sans éclatement ni émiettement, dans la fidélité maintenue à un idéal indissociablement humain et chrétien, humain parce que chrétien et chrétien parce que humain, selon la plénitude de l'être humain, spirituel et incarné. Faute de pouvoir les citer tous, on soulignera seulement le texte de F. Hochepped sur « les ambitions » de Mgr de la Serre, qui avait d'emblée pressenti certaines dérives sportives, dont divers événements contemporains ont confirmé le danger. Mais, pour adopter un regard optimiste, nous concluons, avec Gilles Lecocq, au terme de la lecture de ce volume, que la F.S.C.F. a, de son origine à nos jours, fait se rencontrer « des valeurs ecclésiales et des valeurs laïques » (p. 318). Incessant inventeur de pratiques éducatives et de pensée pédagogique, le christianisme n'a donc pas limité son action au seul champ scolaire. Il a aussi irrigué celui des activités physiques et sportives, de l'animation socio-culturelle et de l'éducation populaire.

Alain Mougnotte

F. HOCHÉPIED

Athlètes de Dieu : naissance de l'U.G.S.E.L. Union Générale et Sportive de l'Enseignement Libre, 1911-1950.

Biarritz : Ed. Atlantica, 2011, 96 p.

L'année 2011 a vu le centenaire de l'UGSEL, fondée le 11 février 1911 à l'initiative et sous l'impulsion de la FGSPF, qu'avait en 1897

créée Paul Michaux⁶ (1). A cette occasion, François Hoche pied, connu pour ses travaux sur l'histoire de l'éducation physique et sportive, a publié un ouvrage, concis mais dense et très bien informé, qui reconstitue les circonstances de son début et le premier demi-siècle de son développement, en situant notamment le rôle moteur et décisif de Mgr Barbier de La Serre, qui y fut actif dès le début et l'a présidée vigoureusement de 1923 à 1957⁷, en s'efforçant de lui donner de l'impulsion.

Ces pages relatent ainsi l'émergence de l'éducation physique et sportive dans l'Enseignement Catholique au XX^{ème} siècle et de la formation d'équipes locales dans les établissements, comme l'organisation de l'ILEPS. Elles soulignent la tension entre deux stratégies : celle qui conseillait des rencontres sportives au sein du seul réseau chrétien, et celle qui préférerait des relations avec l'OSSU. Elles disent quelles difficultés l'UGSEL dût surmonter, pour se faire reconnaître, notamment par l'Episcopat, comme l'interlocuteur privilégié et normal en la matière. A cet égard, F. Hoche pied indique très clairement que Mgr de La Serre, valorisant et acceptant exclusivement le « sport amateur », pressentit vite et condamna d'emblée les dangers et excès de l'idolâtrie des performances, du sport spectacle, de l'esclavage financier ridicule des joueurs et champions. Même si la notion ambiguë de « sport catholique » s'avère désormais désuète, l'UGSEL eut le mérite de préconiser et de théoriser une conception de l'éducation physique et sportive dont les corruptions actuelles mettent en vive lumière la pertinence.

Enfin, sans le traiter de manière exhaustive, ce livre illustre la conception pastorale à l'origine de l'UGSEL comme, plus largement, des patronages : celle d'institutions chrétiennes explicites et déclarées qui, au moment d'un dur affrontement entre l'Eglise et l'Etat,

affirment le droit de la première à s'occuper de l'éducation et à offrir un milieu à la fois protecteur et formateur. D'autres visions ont ensuite prévalu : celle de l'Action Catholique et du témoignage de chrétiens en milieu non religieux, voire celle de « l'enfouissement » dans les contextes les plus divers. L'objet n'est évidemment pas, ici, de juger de leurs mérites respectifs, mais seulement de mettre en évidence des visions de l'éducation chrétienne et de la pastorale qui donnèrent lieu à des paris controversés.

Enfin, au-delà de ces aspects évènementiels, la naissance et l'implantation de l'UGSEL manifestent, dans l'histoire de l'éducation chrétienne en France, l'opportunité d'un regard nouveau et plus approfondi, d'ordre anthropologique. Dans une Ecole que domine la vision intellectualiste d'un rôle centré sur la transmission des disciplines de l'esprit, son objectif qui n'alla pas sans réticences ni résistance- est de mettre en œuvre la formation plénière de l'être humain créé à l'image d'un Dieu incarné, qui a pris corps en Jésus-Christ ; cela en implique une « bonne éducation physique », intégrée à une saine hiérarchie des valeurs. Mais en dépit d'un prestige du modèle anglais de l'Ecole Nouvelle, la méfiance fut longue à se dissiper vis-à-vis d'une discipline neuve, longtemps soupçonnée de pouvoir détourner de la culture classique.

L'on doit donc savoir gré à F. Hoche pied d'avoir si bien présenté les problématiques qui ont marqué les cinquante premières années d'une association dont on souhaite vivement qu'il écrive aussi la suite, jusqu'à sa situation présente.

Guy Avanzini,

⁶ G. Avanzini, A.M. Audic, R. Cailleau, P. Penisson, *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris : Ed. Don Bosco, 2010.

⁷ F. Hoche pied - Mgr René Barbier de La Serre (1880-1969), *un éducateur conservateur et novateur*, Paris : Cerf, 2009.

Frère Maurice Bergeret, f. m.

Enseigner aujourd'hui : mission d'espérance

Paris : Ed. Don Bosco, 2012, 176 p.

Michel Soëtard a mis en évidence la foi du pédagogue⁸ : plusieurs textes de divers auteurs soulignent l'acte de charité que constitue la pratique éducative ; ancien Secrétaire Générale adjoint de l'Enseignement Catholique, Frère Maurice Bergeret, f.m., considère, quant à lui, qu'il s'agit d'une « mission d'espérance ». Si l'École mobilise donc ainsi les trois vertus théologiques, l'espérance, pour sa part, implique un pari sur l'avenir. En toute logique, enseigner n'a de sens que si l'on en attend un avenir meilleur. Il reste que, dans le contexte actuel, ce pari est courageux, car il est paradoxal ; d'innombrables ouvrages consacrés à l'institution scolaire, si divers qu'en soit le niveau, se situent dans le registre de la désolation, de la nostalgie, du regret; ils mettent en cause la possibilité même d'éduquer aujourd'hui. Ce livre contraste donc vigoureusement avec le climat dépressif et acrimonieux de ces publications. Mais ne voulant pas être seulement une expression personnelle et d'optimisme, il entend, bien sûr, justifier ce qui fonde cette espérance.

C'est précisément le but de ces pages qui, avec bon sens, simplicité mais aussi tonicité et conviction, présentent une réflexion sur ce qui peut et doit redonner à l'éducation la confiance qu'elle a perdue depuis les années 70, mais que l'Enseignement Catholique, fort de sa tradition et de son anthropologie, est en mesure de réactiver. Aussi bien, les grands fondateurs, ceux dont le charisme demeure, étaient, d'emblée, portés par cette Espérance, que le langage sécularisé appelle « utopie ». D'où l'intérêt des quelques beaux exemples que ce livre en donne, tout particulièrement celui à qui est due la Congrégation des Frères Maristes, Saint Marcellin Champagnat.

Encore faut-il pour cela que les enseignants, si divers dans leurs origines et leurs convictions, se convainquent de ne

⁸ M. Soetard (sous la direction de) *La foi du pédagogue*, Paris : Ed. Don Bosco, 2011, 212 p.

pas limiter la représentation de leur élèves à leur performances scolaires, à leur bévues ou à leurs échecs, mais portent sur eux un regard marqué par l'estime dont toute personne, en tant que telle, mérite d'être l'objet, pour que soit découvert et dévoilé son potentiel. C'est pourquoi le livre de Frère Bergeret est particulièrement approprié aux nouveaux professeurs, qu'il éclaire utilement sur le positionnement des Établissements Catholiques d'Enseignement et la spiritualité qui doit les animer, en proposant à leur liberté la lumière de l'Évangile. Ouvert par une préface de Paul Malartre, pour qui le fondement de l'Espérance est en Jésus, le livre s'achève précisément par une belle méditation de l'auteur sur divers aspects du visage du Fils de Dieu, avant que, dans sa postface, Isabelle Parmentier rappelle opportunément à ceux pour qui la liberté d'autrui comporte ou exige de sauvegarder leur ignorance, que « respecter, ce n'est pas se taire » (p.166).

Guy Avanzini.

J. HOUSSAYE (sous la direction de)

Femmes pédagogues, du XXème et XXIème siècle

Paris : Ed. Fabert, 2009, Tome 2, 784 p.

Il ne s'agit évidemment pas, ici, de pédagogie chrétienne, mais de femmes que la qualité de leur réflexion sur l'éducation a conduit à inscrire sur cette liste de « pédagogues ». Or il en est plusieurs dont la pensée est, plus ou moins profondément, marquée par la foi chrétienne. C'est exclusivement sur les chapitres qui y ont trait, dans le 2^{ème} Tome, et non sur la totalité de cet ouvrage en deux volumes, que porteront ces remarques.

On signalera d'abord très volontiers l'étude de Bruno Poncet sur Madeleine Daniélou⁹ et celle que Marie-Thérèse Weber, bien connue pour ses recherches sur la pédagogie fribourgeoise, a consacrée à Laure Dupraz ; toutes deux montrent bien comment leur référentiel chrétien a suscité et structuré leur pédagogie. En revanche, on

⁹ qui a fondé en 1913 la Communauté Apostolique de St François Xavier, approuvée en 1915 par l'Archevêque de Paris (à ne pas confondre avec la Xavière, fondée à Marseille en 1921).

regrette que, s'agissant de Pauline Kergomard, l'influence de son origine protestante sur sa vision de l'École Maternelle n'ait pas été mieux soulignée, non plus que, pour les sœurs Agazzi, celle de leur formation catholique. Mais on s'étonnera bien davantage que le chapitre sur Marie Montessori ait réussi à scotomiser complètement son apport à la catéchèse et son rôle, encore actuel, dans l'évolution de celle-ci : n'est-elle pas présentement mobilisée pour le renouveau de l'enseignement religieux en Irlande !

Enfin, si tels ou tels noms qui figurent à la table des matières ne s'imposaient pas, certaines omissions ne manquent pas de surprendre : on attendait, par exemple, d'y voir Hélène Lubienska de Lenval, Marie Fargues, Madeleine Comeau et, même, pourquoi pas ? Françoise Dolto, citée dans le chapitre sur Maud Mannoni. Et comme il se trouve que les trois premières ont travaillé sur la Catéchèse, on a regretté cette tendance de l'écriture française de l'histoire de la pédagogie à omettre, comme par hasard, les thématiques chrétiennes.

Guy Avanzini

Monseigneur Dominique Rey

Urgence éducative – L'école Catholique en débat.

Editions Salvator, 2010, 224 p.

Il était urgent de rappeler fortement « l'urgence éducation », que ce livre, à la fois, énonce et renforce. Sans catastrophisme, mais avec la lucidité et la précision d'une analyse très concrète et uniforme, l'Evêque de Fréjus et Toulon dit opportunément que « face au risque de l'indifférenciation, de la privatisation économique et du délitement de son caractère propre » (p.11), l'École Catholique « veut conjuguer l'efficacité scolaire et la construction de la personne » (p.9). Il ne faut pas oublier « qu'elle est d'abord une école », (p.131) et que « sa fonction d'enseignement ne peut se diluer dans la mission éducative » (p.136). Son défi anthropologique, c'est donc de savoir instruire et de former à l'expression et à la réflexion. Mais elle doit aussi ouvrir l'élève à une conception de la vie qui intègre

harmonieusement culture et foi : « lien ecclésial d'Évangélisation » (p.137), il lui faut l'amener à saisir qu'il n'est pas seulement producteur et consommateur, mais porté par l'aspiration à la vérité vers l'expérience spirituelle.

C'est pourquoi, comme le rappelle l'ouvrage, (p.145), le Bienheureux Jean-Paul II disait que « toute personne a le droit d'entendre la Bonne Nouvelle de Dieu »¹⁰. Et cela n'altère en rien sa liberté, car « exposer et proposer n'équivaut point à imposer » (p.145). Plus encore, c'est le respect même de la liberté qui impose d'exposer, car on ne peut choisir ou refuser que ce que l'on connaît. Malgré les scrupules de ceux que tétanise la crainte du prosélytisme, le respect de la liberté n'exige pas la sauvegarde de l'ignorance. On sera reconnaissant à Monseigneur Rey de le dire fermement. En ce sens, l'Évangile est « le lieu de cohérence entre l'acte d'enseigner, l'acte d'éduquer et la proposition de la foi. » (p.146), de sorte que la Pastorale ne saurait se réduire aux activités –si indispensables soient-elles- de l'aumônerie d'un établissement public.

Encore ne peut-on ignorer les réticences et résistances des uns, la timidité des autres, les prétextes ou alibis qui entravent la manifestation de cette identité. « La communauté éducative, écrit l'auteur, devra supporter une certaine hétérogénéité : mais elle ne peut accepter l'opposition déclarée au projet éducatif fondateur. Chacun porte l'obligation professionnelle de pouvoir répondre du projet de l'institution où il enseigne par choix, quelle que soit sa position personnelle par rapport à la foi » (pp. 198-199). L'on sait trop ce qu'il en est parfois, et combien profond est l'écart entre communauté éducative et communauté chrétienne.

On perçoit bien la pertinence de ce livre, auquel le statut de son auteur confère sa portée « l'analphabétisme religieux et la disparition d'une culture chrétienne rendent urgente l'annonce directe de la foi » (p. 217). Mais « la passion d'éduquer est la raison d'être de l'École et la raison d'être de l'Église » p. 217. Puissent ces pages,

¹⁰ Jean-Paul II, *Lettre encyclique « Redemptoris Missio »*, 7 décembre 1990.

dont la belle écriture accroît l'agrément de la lecture, réactiver chez beaucoup cette passion.

Guy Avanzini

F. Moog

A quoi sert l'Ecole Catholique ?

Paris : Editions Bayard, 2012, 132 p.

Voici un livre qui, par son acuité et sa rigueur, contraste opportunément avec les propos contenus et, de ce fait, marquera sans doute la pédagogie chrétienne aujourd'hui en France. Se donnant pour objet de « penser la pertinence de la Mission de l'Ecole Catholique dans la société actuelle » (p. 26), il tient sa promesse. Il part de l'idée que, en reprochant contradictoirement à l'Enseignement sous contrat soit d'être « trop laïque », soit de céder au prosélytisme, dans l'un et l'autre cas on met en question sa mission d'évangélisation, telle qu'elle semble introduite par le « caractère propre » que lui reconnaît la loi de 1959. D'où une analyse acérée et clarifiante de cette notion, à la fois centrale et énigmatique, qui conduit l'auteur à identifier deux modèles opposés de sa mise en œuvre : l'un, « disjonctif » et juxta positif, marginalise, voire restreint autant que faire se peut, la dimension chrétienne, limitée à des activités culturelles, à une pastorale assimilable aux aumôneries de l'Enseignement public ; l'autre « conjonctif », comporte au contraire, « par la nature même de son activité » (statut de l'Enseignement Catholique – préambule n°6), de pastoraliser toute la vie de l'institution, de l'unifier autour de la foi chrétienne, ce qui correspond bien à la fonction apostolique déclarée de l'Ecole.

F. Moog valide la pertinence de cette distinction en recourant à deux critères : le chef d'établissement et la communauté éducative. Le premier, en effet, peut, soit exercer d'abord et principalement sa charge administrative, puis, en outre, assurer, voire déléguer, sa responsabilité pastorale, soit au contraire concevoir et assumer celle-ci dans sa totalité, en y intégrant des composantes de gestion, qui en deviennent alors des aspects, non pas secondaires mais seconds,

tous activés par le souci pastoral. Quant à la communauté éducative, on peut la penser soit comme incluant une communauté chrétienne qui, plus réduite, s'efforcerait de l'animer, soit comme coextensive à elle : indépendamment du positionnement religieux de ses divers membres, elle est alors –et elles sont, l'une et l'autre, indissociablement- mobilisées au service d'un projet, à l'élaboration duquel tous auraient assez participé pour y adhérer. Face à la menace de la disjonction, on préférera, bien sûr, le modèle conjonctif, car il est celui qui permet à l'Eglise d'assurer par l'Ecole sa mission d'évangélisation, tout en respectant les personnes qui, sans être tenues de partager sa foi, peuvent néanmoins s'associer à son projet éducatif. D'où l'idée qu'à la notion ambiguë de « caractère propre » il faut préférer celle des « moyens évangéliques disponibles pour l'animation d'une communauté éducative hétéroclite mais reconnue comme sujet ecclésial » p. 89).

Voilà donc, trop succinctement synthétisée, une argumentation qui, forte de son assise théologique et de sa maîtrise réflexive, et malgré quelques passages elliptiques un peu déroutants, légitime l'Enseignement Catholique dans son projet fondateur et justifié de vouloir non seulement le maintenir mais le développer. Aussi bien, sans nourrir les polémiques en la matière, on ne doit pas oublier que, en inventant la formule de « l'association » pour rendre tolérable aux laïques le subventionnement des écoles privées, l'Etat s'est enfin résolu à assumer le devoir qui lui incombe de respecter concrètement la liberté, alors que, en travaillant à leur sauvegarde, l'Eglise stipule le droit intemporel de participer à l'éducation, qu'elle tient de l'universalité de sa mission pastorale.

A cet égard, on peut s'interroger sur ce que F. Moog appelle « la nature juridique de la notion de caractère propre, ou notion de droit, français spécialement forgée pour dire la spécificité de l'Enseignement Catholique » (p. 33). Ne pourrait-on estimer qu'elle n'est précisément pas juridique, mais politique, peut-être plus improvisée

dans l'urgence que longuement délibérée¹¹ car, au terme d'un débat éprouvant, elle offrait un compromis assez flou pour s'avérer acceptable pour les deux parties : tout à la fois, la concession d'un « caractère propre », plus revendiquée que définie, rassurait les chrétiens inquiets d'un enseignement sans référence religieuse, dont la promesse, au contraire, rassurait les laïques. Quant aux moyens et « pratiques concrètes à mettre en œuvre » (p. 25 – 102 – 114) –car le seul projet ne garantit pas son application- et qui sont bien « une pratique de la charité (p. 114), on aurait sans doute aimé que F. Moog précise davantage : comment les envisage-t-il ? Sans doute peut-on estimer que l'accueil de tous dans le respect total de la liberté de construire » en est une importante modalité : mais on a trop tendance à n'y voir qu'une contrainte légale, alors que son intention et sa portée missionnaires sont évidemment beaucoup plus importantes. Plus généralement, et sans rien négliger de ce que comporte une aumônerie, l'Ecole Catholique doit être réellement une institution chrétienne, c'est-à-dire qui s'efforce de vivre selon les vertus évangéliques : qu'il s'agisse d'un recrutement et d'une évaluation délivrées de l'élitisme ou d'une extase naïve devant les pourcentages d'admission au baccalauréat, d'un jugement des personnes affranchi d'une vision fixiste et performantielle, d'une discipline libérée des caprices des adultes, d'un exercice de la charité qui ne se limite pas en rituel folklorique du « bol de riz », d'un enseignement qui ne prépare pas seulement à l'exercice du pouvoir et ne vise pas que l'appât du gain, de valoriser non pas le profit mais le service, d'une relation aux parents, qui n'en fasse pas que les consommateurs de vertus chrétiennes. Ce ne sont là que quelques exemples, mais ils posent sur un point important la question cruciale de savoir comment gérer chrétiennement une activité.

Face à tout cela, on n'ignore ni les obstacles, ni les réticences, ni les résistances. Mais aujourd'hui, la mise en

service de ces « moyens » n'est-elle pas trop souvent freinée par la timidité ? C'est le grand mérite de l'ouvrage de F. Moog, par la radicalité de son vigoureux ouvrage, de conduire à poser les problèmes fondamentaux.

Guy Avanzini

¹¹ Sur ce point voir : A.B. Poucet, *La liberté sous contrat ; histoire de l'enseignement privé*, Editions Fabert, 2009, spécialement p.82 et suivantes.